

Lycéens et apprentis au cinéma en Bretagne Saison 2026/2027

CONVENTION DE PARTENARIAT Lycées et Centres de Formation d'Apprentis / Cinéma

Entre L'ETABLISSEMENT :

Adresse (rue / code postal / ville) :

Représenté par :

en qualité de :

Et LE CINEMA

Cinéma :

Ville :

Représenté par :

en qualité de :

PRÉAMBULE

Lycéens et apprentis au cinéma est un dispositif national initié par le **Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)** et le **Ministère de la culture et de la communication**, en partenariat avec le **Ministère de l'Éducation nationale**. Il existe en Bretagne depuis 2003 et est financé par la **Région Bretagne**, en partenariat avec la **Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC)**, le **Rectorat de l'Académie de Rennes** et la **Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC)**, la **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**.

Cette action repose sur un engagement volontaire des enseignants, des formateurs et des établissements, en partenariat avec les cinémas de la région. Lycéens et apprentis au cinéma s'adresse aux élèves des **lycées d'enseignement général et professionnel**, publics et privés, des **lycées agricoles**, des **maisons familiales et rurales** et des **Centres de Formation des Apprentis (CFA)** pour faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues d'eux et de développer leur approche critique de l'image.

L'association rennaise **Clair Obscur**, qui œuvre pour la promotion et la diffusion du cinéma et de l'audiovisuel, est missionnée par la Région Bretagne pour assurer le suivi et la coordination du dispositif en Bretagne. Elle s'engage, dans ce cadre, à favoriser l'éducation artistique des publics et notamment des publics jeunes et scolaires, en relation avec les enseignants et les animateurs.

Les enseignants bénéficient d'outils pédagogiques et de formations sur les œuvres présentées.

Les cinémas s'engagent à assurer les conditions techniques requises pour les projections et un accueil privilégié des classes.

FILMS PROGRAMMES EN 2025/2026 :

À noter : l'ordre des films en indicatif, il peut tout à fait être adapté à la demande des enseignant-es en fonction de leur progression annuelle.

LE REGNE ANIMAL de Thomas Cailley

France, 2023, 2h08 - Drame - Versions disponibles : vf - vf AD + ST SME

L'UNE CHANTE L'AUTRE PAS d'Agnès Varda

France, 1977, 2h - Drame, historique - Versions disponibles : vf - vf AD + ST SME

SHINING de Stanley Kubrick

États-Unis, 1980, 1h59, vostf - Épouvante, thriller

LADY BIRD de Greta Gerwig

États-Unis, 2018, 1h35 - Comédie dramatique - Versions disponibles : vostf - vf AD + ST SME

LOS SILENCIOS de Beatriz Seigner

Colombie, Brésil, France, 2019, 1h29 - Drame - Versions disponibles : vostf - ST SME

OBJECTIFS ET MODALITES

Lycéens et apprentis au cinéma en Bretagne vise à favoriser un partenariat entre les classes volontaires d'un établissement scolaire et la salle de cinéma, pour la découverte partagée de l'art cinématographique. Ce dispositif s'inscrit dans une perspective pédagogique souple et ouverte qui offre une approche du cinéma comme art spécifique. **Clair Obscur** organise des **prévisionnements** pour les enseignants ainsi que le planning régional des **projections** et des

actions complémentaires pour la réflexion pédagogique, fournissant par ailleurs des livrets pour les enseignants et une fiche pour chaque élève participant.

D'autre part, *Clair Obscur* propose, dans la limite des places disponibles, des analyses filmiques en classe, des rencontres professionnelles, des ateliers ou encore la découverte de festivals de cinéma.

Il est rappelé que cette opération est basée sur :

- Le volontariat d'un *enseignant-coordonateur* par établissement.
- La volonté du chef d'établissement d'inscrire cette opération dans le volet culturel du projet d'établissement et dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC).

Il est convenu ce qui suit, pour l'année scolaire 2026/2027 :

ARTICLE 1 – MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat, l'établissement s'engage à assurer les missions suivantes :

- **Garantir la participation des classes inscrites aux 3 projections (2 pour les CFA)** du programme de l'année scolaire dans le cinéma partenaire.
- **Organiser les projections des films du dispositif en concertation avec le responsable de la salle partenaire.**
- **S'engager à régler le coût des places de cinéma**, selon les modalités à convenir avec le cinéma partenaire (avant ou après la séance ; en espèce ou sur facturation). Dans le cadre du dispositif, la participation de l'établissement au financement est de **3 € par séance et par élève** (gratuité pour les accompagnateurs).
- **En cas d'empêchement ou de retard important**, l'*enseignant-coordonateur* de l'établissement prévient le responsable du cinéma, dans les meilleurs délais.

ARTICLE 2 – MISSIONS DU CINÉMA

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat, chaque cinéma s'engage à assurer les missions suivantes :

- **Entretenir une communication avec la coordination** : organisation des séances (commandes des DCP et KDM sur la plateforme Play by Deluxe, calendriers de projections), rapports avec les établissements, communication des entrées, bilan...
- **Prendre contact avec l'enseignant relais de l'établissement** pour le choix des dates des séances et pour le mode de paiement afin de faciliter l'accueil des élèves (part collective du Pass culture ou sur facture),
- **Accueillir les élèves dans les meilleures conditions** : pour une séance, le minimum d'élèves est fixé à 50 (sauf exception en accord entre la salle partenaire et l'établissement). Pour le confort de tous, le taux de remplissage de la salle ne doit pas dépasser 80% de la jauge, avec un maximum de 150 élèves (sauf exception en accord entre la coordination, l'établissement et la salle partenaire).
- **Proposer des projections de qualité,**
- **Diffuser à la coordination toute proposition d'animation et de programmation complémentaire**, à des fins pédagogiques.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS COMMUNES

- Les enseignants et le responsable de cinéma s'informent réciproquement des éventuelles difficultés rencontrées dans le déroulement de cette action et en informent parallèlement le coordinateur régional du dispositif, l'association *Clair Obscur*.

Fait en 3 exemplaires à _____ le _____ 2026	
Apposer le cachet et faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé » :	
Directeur de l'établissement	Responsable de cinéma

* Après signature, chaque partenaire (établissement scolaire et salles de cinéma) conserve un exemplaire signé des 2 parties.
Une copie supplémentaire est transmise à Clair Obscur, coordinateur régional du dispositif, pour information, par mail à cette adresse : anneb@clairobcur.info.